

**SYNDICAT
D'ETUDES ET DE REALISATIONS
POUR LE TRAITEMENT
INTERCOMMUNAL DES DECHETS
(S.E.R.T.R.I.D.)**

Réunion du Comité Syndical

du mercredi 23 juin 2004

CS – 1.10

- **Renforcement du contrôle du traitement de fumée.**
- **Demande d'aide financière auprès du Conseil Général du Territoire de Belfort**

RAPPORT
Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Le SERTRID doit procéder prochainement à des travaux de renforcement du contrôle du traitement des fumées de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Bourogne.

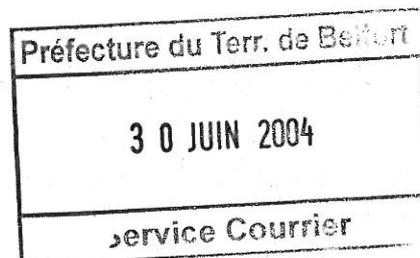
Ces travaux consistent essentiellement au remplacement des analyseurs en place, par des analyseurs de nouvelles générations permettant d'augmenter les paramètres mesurés. Dans le même temps, le nombre d'analyseurs sera renforcé afin de palier à une éventuelle défaillance d'un appareil.

Le coût de cette opération est de 594 000.00 euros HT et les travaux seront assurés par la Société LAB, en traitant par marché négocié, par application de l'article 35.III 4° du code des marchés publics.

Pour la réalisation de cette opération, il vous est proposé de solliciter une aide financière au taux maximum auprès du Conseil Général du Territoire de Belfort.

Il est demandé au comité syndical :

- d'autoriser M. le Président à solliciter une aide financière auprès du Conseil Général du Territoire de Belfort pour la réalisation de cette opération.



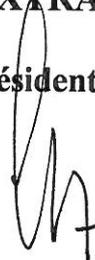
Après avoir entendu les explications de M. le PRESIDENT le Comité Syndical, à l'UNANIMITE :

- **AUTORISE** M. le Président à solliciter une aide financière auprès du Conseil Général du Territoire de Belfort pour la réalisation de cette opération.

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 29 JUIN 2004, conformément au C.G.C.T.
Dépôt en préfecture le 29 JUIN 2004

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.



Emile GEHANT

